l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

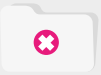
LA CONTRACEPTION GRATUITE
POUR LES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS

La contraception pour les assurées mineures et les femmes de moins de 26 ans



LA CONSULTATION
pour choisir une contraception adaptée

Chez un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme en libéral, en centre de santé ou dans un centre de santé sexuelle.



- Une consultation par an et une consultation de suivi la première année d'accès à la contraception sont gratuites. Elles sont protégées par le secret pour les mineures. **Attention :** les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge.



- Une fois par an les examens de biologie médicale prescrits en vue d'une contraception sont gratuits. Ils sont protégés par le secret pour les mineures.

LES EXAMENS DE BIOLOGIE MÉDICALE
si cela est nécessaire

Dans un laboratoire de biologie médicale.

LA DÉLIVRANCE DE LA CONTRACEPTION

En pharmacie.



- Les contraceptifs sont gratuits s'ils sont remboursables par l'assurance maladie et leur délivrance est protégée par le secret pour les mineures.

La première consultation de santé sexuelle, de contraception et de prévention des maladies sexuellement transmissibles

Cette première consultation est ouverte aux assurés de moins de 26 ans : mineur(e)s, hommes et femmes. Elle est gratuite. Elle est protégée par le secret pour les mineur(e)s.

En savoir plus

Qu'est-ce que le secret pour les mineurs ?

Chaque professionnel de santé **garde votre identité pour lui** et ne la divulgue à personne (pas même à votre famille). L'assurance maladie ne transmet aucun relevé de remboursement concernant les actes réalisés.

Pour être sûr d'en bénéficier demandez-le à chacun des professionnels que vous rencontrerez.

Ou trouver les adresses des professionnels de santé près de chez vous ?

- **dans l'annuaire santé d'ameli.fr**

pour les médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes et connaître leurs tarifs.

- **sur le site *onsexprime.fr* et *questionsexualite.fr***

pour les centres de santé sexuelle.

Quels justificatifs apporter avec vous ?

À chacune des étapes pensez à apporter votre carte vitale ou votre attestation de droits.

En cas d'impossibilité, parlez-en au professionnel de santé, une solution vous sera proposée. Retrouvez toutes les informations pratiques sur ameli.fr

Téléchargez gratuitement l'appli ameli

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Cnam Studio graphique – Mars 2022